Contrat de plan régional de développement des formations professionnelles 2011-2015

Actualités 2013

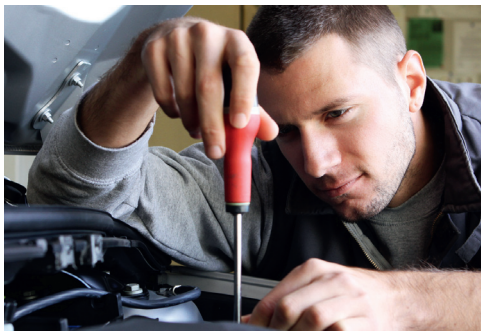

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DE LA RÉGION CHAMPAGNE-ARDENNE

académie Reims
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DE LA VIE ASSOCIATIVE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT
ENSEIGNEMENT AGRICOLE 100% nature
FORMATIONS AUX MÉTIERS DE L'AGRICULTURE, DE LA FORÊT, DE LA NATURE ET DES TERRITOIRES

RÉGION CHAMPAGNE ARDENNE

Signé en juin 2011, le Contrat de Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles (CPRDFP) Champagne-Ardenne vit actuellement sa 3e année d'existence.
Depuis la diffusion du précédent document intitulé Point d'étape à 1 an, la mise en œuvre des actions s'est poursuivie. Aussi, l'objectif de ce bilan est de faire état de l'avancement des actions, des grandes réussites ainsi que de la gouvernance du CPRDFP.

Comme indiqué dans le dernier document, les signataires du CPRDFP se sont engagés à ***« Donner vie au contrat, et aller plus loin que des orientations ».***

Initialement, 37 actions avaient été prévues au sein de 6 thématiques :

- l'équilibre de l'offre de formation
- l'accompagnement des publics
- le service public de l'orientation
- la sécurisation des parcours professionnels
- le développement du partenariat avec les branches professionnelles
- les actions transversales.

En pratique, des remaniements dans le contenu des actions ainsi que des fusions ont été opérés, tels que les fiches « construction de la carte des formations initiales » (A2) et « concertation avec les établissements d'enseignement supérieur » (A5) et les fiches « sécurisation des parcours professionnels à titre individuel » (D4) et « conseil en évolution professionnelle » (D6). Ces regroupements ont permis d'une part, d'appréhender de manière plus globale le thème de ces actions et, d'autre part, d'identifier un interlocuteur unique facilitant ainsi les échanges.

Une méthode de travail collaborative et inédite

Pour rappel, un pilote a été mandaté pour chaque action par le Comité Technique des Signataires (CTS). Au regard de certaines relations partenariales particulièrement prégnantes, des actions sont dites copilotées, par exemple les fiches concernant la collaboration Pôle Emploi/Région (D2/D3).

Comme il en a été convenu, les pilotes ont rendu compte des principales avancées de leurs actions à trois reprises devant le CTS (printemps et automne 2012/printemps 2013) sous forme de « réunions thématiques semestrielles ». A cette occasion, ils ont pu également évoquer les difficultés/obstacles rencontrés dans la mise en œuvre de leurs actions comme la définition du périmètre d'intervention, l'identification d'interlocuteurs, etc.

► Deux éléments de progrès ont été apportés en terme de gouvernance du CPRDFP :

- La prise en compte de l'axe transversal : l'inclusion sociale devait être abordée initialement dans chacune des cinq réunions semestrielles. Toutefois, cette méthode de travail est apparue complexe à mettre en place. Depuis les dernières rencontres du printemps, la thématique « actions transversales» (F) fait de nouveau l'objet d'un examen à part entière.

- L'association des partenaires sociaux du CCREFP aux actions du CPRDFP : les partenaires sociaux présents au sein du CCREFP ont émis le souhait d'être associés aux actions du CPRDFP. Aussi, une commission CPRDFP annuelle est consacrée à l'étude des six thématiques du contrat. Si les membres du CCREFP en expriment le besoin, des sous-groupes de travail pourront être constitués afin de traiter plus techniquement certains sujets.

Priorisation des actions – Donner de la lisibilité aux engagements

Comme le mentionnait le précédent document de communication, toutes les actions ont été engagées depuis la signature du CPRDFP. Cependant, les cadencements d'activités ont été différents et certaines actions sont actuellement en suspens : degré de priorisation, problème d'identification du pilote, contexte économique en difficulté, etc.

Le bilan après deux ans d'existence

A/ L'équilibre de l'offre de formation

De l'engagement des signataires …

La formation professionnelle initiale doit viser l'élévation du niveau de qualification des champardennais-es. La construction commune de l'offre favorisera l'équilibre indispensable entre les différentes voies de formation en intégrant les besoins de l'économie avec une anticipation des métiers de demain.

… aux réalisations concrètes

Action A1 : travailler sur l'offre de formation professionnelle sur une prospective à 10 ans

Cette démarche figure en amont de toutes les autres, détermine la cohérence et donne l'orientation générale de la thématique liée à l'équilibre de l'offre de formation. En ce sens, elle revêt un caractère stratégique particulier. Un exercice d'analyse prospective régionale est en cours d'élaboration par le pôle CPRDFP de la Région – en collaboration avec les techniciens du CTS et les travaux de prospective économique régionale.

Action A2-A5 : construire dans une démarche partenariale la carte des formations professionnelles 2013/2014 entre la Région et les autorités académiques

Elle représente l'une des innovations marquantes de ce CPRDFP. Une concertation dans les procédures de travail a été instaurée. Par rapport aux rentrées précédentes, des améliorations ont été apportées : consultation des branches professionnelles renforcée (réunions tripartites instaurées à l'été 2013, consultation en lien avec la carte de la formation des demandeurs d'emploi), mise à disposition d'outils communs (logiciel informatique) pour l'appel à projets. Une source de progrès serait de lier enseignement scolaire et supérieur dans la fixation d'objectifs ou de stratégies communes, qu'il s'agisse de l'offre de formation, ou encore de pôles de compétences (campus des métiers et des qualifications).

Action A6 : conclure un Contrat d'Objectifs et de Moyens (COM) pour le développement et la modernisation de l'apprentissage

Signé en octobre 2011, le 2e COM apprentissage comprend trois volets : investissement, fonctionnement des formations et actions complémentaires. Au titre de l'année 2012, plus de 16 M€ ont été justifiés notamment sur l'ouverture de nouvelles places, mais également sur un aspect plus qualitatif (formation des formateurs et tuteurs, lutte contre les ruptures de contrat, amélioration des conditions de vie des apprentis, etc.). Les données 2013 seront disponibles prochainement.

B/ L'accompagnement des publics

De l'engagement des signataires …

Prendre en compte tout l'environnement qui crée les conditions de la réussite, de l'acte de formation jusqu'à l'insertion durable dans l'emploi, en tenant compte des spécificités des territoires :

- Accompagner les champardennais-es dans la perspective d'un accès facilité et égalitaire à la formation afin de permettre leur réussite.
- Adopter une approche globale de l'accompagnement afin d'aider à définir ou redéfinir le parcours de formation : mobilité, lutte contre le décrochage scolaire, autonomie des jeunes, …

… aux réalisations concrètes

Action B2 : améliorer la formation des tuteurs

Dans la suite des accords passés avec les acteurs du Plan Régional d'Insertion des Travailleurs Handicapés (PRITH), un groupe de travail doit faire évoluer en 2014 le cahier des charges et le référentiel rédigés pour les divers organismes de formation, afin de prendre en compte la formation des tuteurs à l'accueil d'une personne en situation de handicap. Par ailleurs, cette action a pris un autre élan avec la mise en place des emplois d'avenir. De nouveaux modules spécifiques à destination des bénévoles et des salariés des secteurs associatifs et marchands ont été mis en place. Le programme de professionnalisation de l'ARIFOR a été enrichi et amélioré sur ces questions.

Action B3 : renforcer la plateforme de suivi et d'appui pour l'accompagnement des décrocheurs

Elle constitue l'une des préoccupations majeures de cette thématique. L'objectif de raccrochage par les plateformes en région est fixé à 450 jeunes. En 2013, 757 parcours de raccrochage ont été mis en place. Aussi, dans les faits, une diminution réelle du volume de décrocheurs en Champagne-Ardenne (effectifs réels) est constatée : moins 14 % entre octobre 2011 et avril 2013, en particulier, moins 29 % entre octobre 2012 et octobre 2013. Cette action a permis un travail concerté entre les

deux autorités académiques – Rectorat et DRAAF débouchant sur la signature d'une convention de partenariat en octobre 2013 visant à mutualiser les actions de prévention et de lutte contre le décrochage (accès des décrocheurs de l'Education Nationale aux places vacantes dans les établissements agricoles et accès des décrocheurs de ces derniers aux SAS bilan notamment - *Source : Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire, Rectorat de l'Académie de Reims).*

Action B4 : pérenniser le financement de l'École de la Deuxième Chance (E2C)
Dans le cadre de la convention pluriannuelle E2C signée en 2012, deux nouveaux sites ont été ouverts en 2013 : Reims et Fumay.

C/ Le Service Public de l'Orientation

De l'engagement des signataires …
Conforter un Service Public de l'Orientation est l'un des engagements forts partagés par les acteurs du CPRDFP.
Pour cela, la coordination entre acteurs de l'orientation est essentielle. Elle se fait au moyen d'une gouvernance régionale, d'un pilotage local des réseaux et de la professionnalisation des acteurs.

… aux réalisations concrètes
Action C1-C2 : mettre en place le Service Public de l'Orientation (SPO) en Champagne-Ardenne
Cette action représente une véritable avancée pour les signataires du CPRDFP.
Le comité régional stratégique de l'orientation présidé par la Région Champagne-Ardenne s'est installé. Une coordination technique s'est également mise en place, composée des représentant-e-s des signataires de la charte SPO. Cette coordination informelle s'est donnée comme objectifs d'outiller les groupements territoriaux SPO afin de les accompagner dans le dépôt de la demande de labellisation SPO et de les guider sur la mise en œuvre d'échanges sur les pratiques du 1er accueil.

Ainsi, l'installation de ce Service Public d'Orientation en Champagne-Ardenne passera essentiellement par la pérennisation des différents outils existants, la mise en réseau des acteurs, la consolidation des partenariats entre tous les réseaux afin d'apporter sur tout le territoire (près de 75 lieux de 1er accueil), une même garantie de qualité et de lisibilité.
Les premiers dossiers de demande de labellisation, instruits par la DIRECCTE, ont été soumis à l'avis du CCREFP à la rentrée de septembre 2013.

Au 13 décembre 2013, 4 groupements de structures de l'Accueil, de l'Information et de l'Orientation se sont vu attribuer, par le Préfet de région, le label national « Orientation pour tous » : Charleville-Mézières, Nord Ardennes (Revin), Troyes et Langres. Cette mise en synergie et en réseau des acteurs du SPO sur les différents territoires a permis une réelle approche qualitative de la labellisation, notamment avec la production d'un référentiel du 1er accueil, de sessions d'échanges sur les pratiques, d'un guide des acteur-ice-s du SPO, de diagnostics territoriaux partagés et de mise en place de groupements territoriaux sur chaque zone Agence Pour l'Emploi.

Action C3 : installer des lieux d'information et d'orientation pour les publics salariés en développant ce champ au sein des Espaces métiers
La loi n°2013-504 du 14 juin 2013 relative à la sécurisation de l'emploi a instauré le conseil en évaluation professionnelle. Depuis septembre 2013, ce conseil est déployé dans les 11 Espaces métiers de la région. Une réflexion est engagée au sein du CCREFP pour qu'il soit mis en place en cohérence avec le futur compte personnel de formation.

Action C4 : faire découvrir et sensibiliser tous les publics au secteur de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS)
La Chambre Régionale de l'Économie Sociale de Champagne-Ardenne s'est rapprochée du Rectorat afin d'organiser cette sensibilisation. Par ailleurs, un module spécifique existe dans le cadre de la plateforme régionale de l'ESS, il s'intitule « A la découverte de l'ESS ».

D/ La sécurisation des parcours professionnels

De l'engagement des signataires …
Permettre aux actifs, qu'ils soient salariés ou demandeurs d'emploi, d'obtenir au moins une qualification de niveau V et d'évoluer au cours de leur carrière professionnelle. Cela suppose de structurer la coordination entre emploi et formation sur le territoire champardennais.
La mise en réseau de l'offre de formation favorisera l'individualisation des parcours et leur continuité pour développer la promotion sociale et la mise

en place de parcours complets de formation, caractéristiques de la sécurisation des parcours professionnels.

Le renforcement des passerelles et l'instauration de nouveaux processus partenariaux vont contribuer à faciliter les mobilités professionnelles, autre aspect de la sécurisation des parcours.

L'augmentation du taux d'accès à la formation des actifs par une incitation à la formation constitue un objectif.
Le développement de la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) constitue une priorité pour la promotion sociale.

… aux réalisations concrètes

Depuis la présentation du dernier document de communication, la réalisation de la majorité des actions de cette thématique a été poursuivie. Les dispositifs évoqués dans la précédente synthèse ont été actualisés et/ou reconduits.

Action D1 : participer à l'animation et soutenir les démarches de GTEC

Les démarches engagées sur Langres, Vitry-le-François et Epernay ont consolidé les échanges territoriaux pour actualiser les diagnostics partagés.
Les acteurs commencent à mettre en place un plan d'actions qu'ils proposent aux entreprises et actifs du territoire (salariés et demandeurs d'emploi en coopération avec le service public de l'emploi élargi).
Certaines démarches, dont celle de Charleville-Mézières, portent sur un secteur plus particulièrement, celui du développement durable.
De nouvelles démarches tendent à structurer le partenariat et à partager un diagnostic de territoire :

- de l'Argonne (Rethel-Vouziers) avec le Pays Rethélois, la Communauté de communes de l'Argonne Ardennaise et le SPE,
- de Reims avec la maison de l'emploi et des métiers. D'autres initiatives sont attendues sur le territoire de Nogent/Romilly-sur-Seine avec l'Union patronale région Romilly-Nogent (UPREN).

Action D2-D3 : augmenter le taux d'accès à la formation des demandeurs d'emploi et favoriser l'individualisation des parcours de formation

En vue de l'acte III de la décentralisation, un protocole annuel a été conclu entre Pôle Emploi et la Région : renforcement de la concertation des politiques entre partenaires (partage des achats, analyse des besoins en formation, etc.), introduction des référents entreprises de Pôle Emploi (adaptation des contenus de formation en fonction des besoins des entreprises), précision sur les indicateurs de suivi.
En parallèle, l'accès à Resaform - outil commun de suivi de la prescription - a été élargi d'une part, à un nouveau prescripteur (Cap Emploi), et d'autre part, en termes d'offres de formation, aux actions de formations qualifiantes à recrutement régional et obligations de service public.
Par ailleurs, des évolutions dans la construction de la carte des formations des demandeurs d'emploi 2013 ont été apportées. La consultation des branches professionnelles a été renforcée : elle est désormais commune aux formations en initiale et en continue ; des réunions tripartites ont été instaurées à l'été 2013.

Action D5 : sécuriser les parcours professionnels des salariés à titre collectif dans les entreprises et D9 : accompagner les entreprises dans la mobilisation des outils pour anticiper une restructuration ou une mutation industrielle

En complémentarité des accords d'engagements de développement de l'emploi et des compétences comme des contrats de branche, les partenaires sociaux interprofessionnels ont négocié un accord pour « sécuriser l'emploi et les activités des entreprises ». Il vise la mise en place de parcours de professionnalisation dans les périodes de baisse d'activité, ainsi que l'accompagnement des mutations économiques et technologiques. La mise en œuvre effective est prévue dès 2014.

D8 : accompagner les entreprises dans la mobilisation des outils pour développer l'activité et créer de l'emploi

Les actions concertées des partenaires locaux et régionaux se sont multipliées en 2013 pour promouvoir les dispositions relatives aux emplois d'avenir et aux contrats de génération.
Le 15 mai 2013, une plateforme téléphonique régionale a été mise en place au sein de l'ARIFOR, à la demande du Conseil régional et de l'État. Cette plateforme est au service de tous les employeurs d'Emplois d'avenir, des secteurs publics et privés en Champagne-Ardenne.

- En coopération avec la Région, les OPCA apportent un cofinancement aux formations engagées par les personnes titulaires d'un Emploi d'avenir pour les structures de l'économie sociale et solidaire, les collectivités de moins de 5 000 habitants et les PME de moins de 50 salariés.

- L'Etat, en partenariat avec les OPCA, finance un appui conseil au contrat de génération, pour les entreprises de moins de 300 salariés qui souhaitent engager des recrutements ou négocier des accords contrats de génération.

Action D10 : consolider le partenariat Région/ Pôle Emploi pour la sécurisation des parcours professionnels

Afin d'optimiser la prise en charge des parcours de formation, deux comités de financeurs ont été mis en place au niveau régional en plus de celui consacré aux licenciés économiques - Contrat de Sécurisation Professionnelle (CSP) : le comité des financeurs de la formation des Emplois d'avenir et celui de l'Insertion pour l'Activité Economique (IAE).

Action D11 : consolider le programme régional de formation des bénévoles et salarié-es des entreprises de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS)

La Région Champagne-Ardenne s'est engagée, à la demande des têtes de réseaux associatives, à les accompagner dans la qualification pour favoriser l'exercice de leurs missions.

Une action du CPRDFP a donc été dédiée au développement des compétences des bénévoles et salariés du secteur associatif sur la base de modules génériques et transversaux (plateforme).

Environ 50 sessions de formation ont été programmées sur l'ensemble du territoire et depuis juillet 2013, 4 nouveaux modules ont été proposés : découverte de l'ESS, alertes sur les difficultés des associations, tutorat des emplois d'avenir et accompagnement de l'emploi associatif.

Action D12 : développer les modalités innovantes de formation : Formation Ouverte et à Distance (FOAD)

Une commission FOAD s'est installée au sein de l'ARIFOR. Elle vise à développer l'offre de formation à distance, vulgariser la FOAD auprès des publics concernés, définir des critères afin d'apprécier la qualité et l'exigence de la FOAD en Champagne-Ardenne et enfin réfléchir à l'articulation avec les réseaux sociaux (intégrés de manière informelle à la formation).

Action D13 - consolider une politique concertée de développement de la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)

En 2013, une plateforme VAE au service des entreprises et des salariés a été élaborée afin d'accompagner et de faciliter les démarches collectives de VAE pour les entreprises. Issue d'un partenariat entre les certificateurs publics, la Région, la Cellule Régionale Inter-Services (CRIS) et les OPCA, cette plateforme vise à faire de la VAE un outil de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences.

En 2014, la plateforme représentera un interlocuteur unique, proposée à l'entreprise pour l'appuyer dans sa stratégie et dans l'accompagnement comme le financement d'une démarche VAE.

E/ Le développement du partenariat avec les branches professionnelles

De l'engagement des signataires …

Le contrat d'objectifs est un outil majeur du développement du partenariat avec le monde économique. Il précise les modalités de collaboration entre les différents acteurs afin de permettre le développement articulé des dispositifs de formation avec les besoins économiques de la branche et de contribuer à un meilleur aménagement du territoire. Ce partenariat sera pérennisé, élargi et renforcé pour couvrir tous les secteurs d'emploi, actuels et d'avenir.

… aux réalisations concrètes

Action E1 : élaborer un contrat d'objectifs dans le champ des services de proximité

Eu égard au périmètre d'intervention (services à la personne, commerce de proximité et artisanat, volet sport/loisirs/jeunesse) et à l'approche territoriale particulièrement prégnante, la méthodologie de travail a été révisée pour ce contrat d'objectifs.

Par conséquent, une expérimentation locale sur le territoire de Rethel/Vouziers est menée, en parallèle du contrat d'objectifs régional. Certains axes de travail pourront être déclinés en fonction des besoins locaux, mais une dimension régionale sera conservée pour certaines thématiques comme la carte des formations notamment.

Action E2 : actualiser les contrats d'objectifs existants

L'action consiste à conclure de nouveaux contrats d'objectifs avec les branches qui s'étaient déjà engagées au cours des dernières années :

- en conservant les axes principaux tout en intégrant de nouvelles thématiques telles que l'inclusion sociale,
- en faisant figurer clairement les moyens mis en œuvre par chaque signataire et partenaire à travers les fiches-actions,
- et en instaurant un nouveau mode de gouvernance.

Pour ce faire, les signataires du CPRDFP se sont accordés sur un document cadre dans lequel des orientations ont été précisées. Ces dernières constituent le socle commun des prochaines générations de contrats, l'objectif étant de donner davantage de lisibilité et de cohérence à ce dispositif.

F/ Actions transversales

De l'engagement des signataires …

L'inclusion sociale est prise en compte dans chacune des actions du CPRDFP. Les pilotes en charge des thématiques contenues dans cet axe (lutte contre l'illettrisme, insertion des travailleurs handicapés, parité femmes/hommes) s'assurent, auprès du CTS, des modalités de prise en compte de chaque thématique de cet axe dans l'ensemble des actions du contrat de plan.

… aux réalisations concrètes

F3 : permettre l'égalité des chances en matière d'accès du public en situation de handicap à l'information, à la formation et à l'emploi

Le 18 avril 2013, les membres du CCREFP ainsi que d'autres acteurs régionaux et locaux en charge de l'orientation, de la formation et de l'emploi ont participé au 1er comité d'orientation régional du PRITH. Une centaine de participants était ainsi présente. Ils ont pu apprécier le contenu, les enjeux et les modalités de mise en œuvre du PRITH en Champagne-Ardenne dont certaines actions s'avèrent connexes au CPRDFP (formation des tuteurs, accompagnement des publics en formation, sensibilisation des acteurs du service public de l'emploi…)

L'année 2013 a également été marquée par :

- la mise en place du dispositif régional « Alternance pour tous » qui vise l'insertion professionnelle par la voie de l'alternance de personnes reconnues handicapées
- l'élargissement du comité de pilotage aux partenaires sociaux et aux autorités académiques, après avis du CCREFP, offrant ainsi au PRITH Champagne-Ardenne, un partenariat exceptionnel pour la mise en œuvre de ses actions
- la promotion du PRITH à travers la création d'un site internet dédié : www.prith-champagneardenne.org

F4 : mettre en place un Observatoire régional pour l'égalité entre les femmes et les hommes

L'Observatoire régional a été défini ainsi : il doit être un véritable outil de connaissance de la condition des femmes en Champagne-Ardenne, un outil d'aide à des actions concrètes, mais également et surtout un lieu d'échanges autour de 3 thématiques phares : l'égalité professionnelle, la lutte contre les violences sexistes et sexuelles au travail, le partage et la diffusion de la culture de l'égalité sur tous les territoires. Il se doit d'être un outil de diagnostic de la situation de l'égalité entre les femmes et un outil d'évaluation des actions entreprises en faveur de cette question. Une 1ère biennale régionale de l'égalité a été organisée en mars 2013 sur une semaine complète, alliant conférences territoriales sur les thématiques de l'observatoire et rencontres avec les acteurs locaux.

Facteurs d'influences sur le CPRDFP

Le contexte dans lequel le CPRDFP a été adopté a déjà beaucoup évolué depuis sa signature. En effet, les signataires doivent s'adapter et mettre en œuvre de nouveaux dispositifs tels que les emplois d'avenir, les contrats de génération, etc. La loi de refondation de l'École de la République de juillet 2013, en son article 29, précise les conditions d'élaboration de la carte des formations professionnelles. En outre, le projet de loi de décentralisation et la réforme sur la formation professionnelle pourront également impacter les divers partenariats existants et/ou à venir.

L'évaluation du CPRDFP

« Anticipation sur une démarche de suivi et d'évaluation »

Pour rappel, la Champagne-Ardenne est l'une des 6 régions pilotes dans l'évaluation coordonnée des CPRDFP sur la formation des demandeurs d'emploi. Les signataires du CPRDFP se sont positionnés pour un accompagnement renforcé méthodologique réalisé par un cabinet externe. Les modalités de gouvernance ont été actées par le CCREFP.

RÉGION
CHAMPAGNE
ARDENNE

www.cr-champagne-ardenne.fr

Région Champagne-Ardenne
Pôle CPRDFP
5, rue de Jéricho - CS 70441
51037 Châlons-en-Champagne Cedex
Tél. : 03 26 70 89 54 - Fax : 03 26 70 88 98